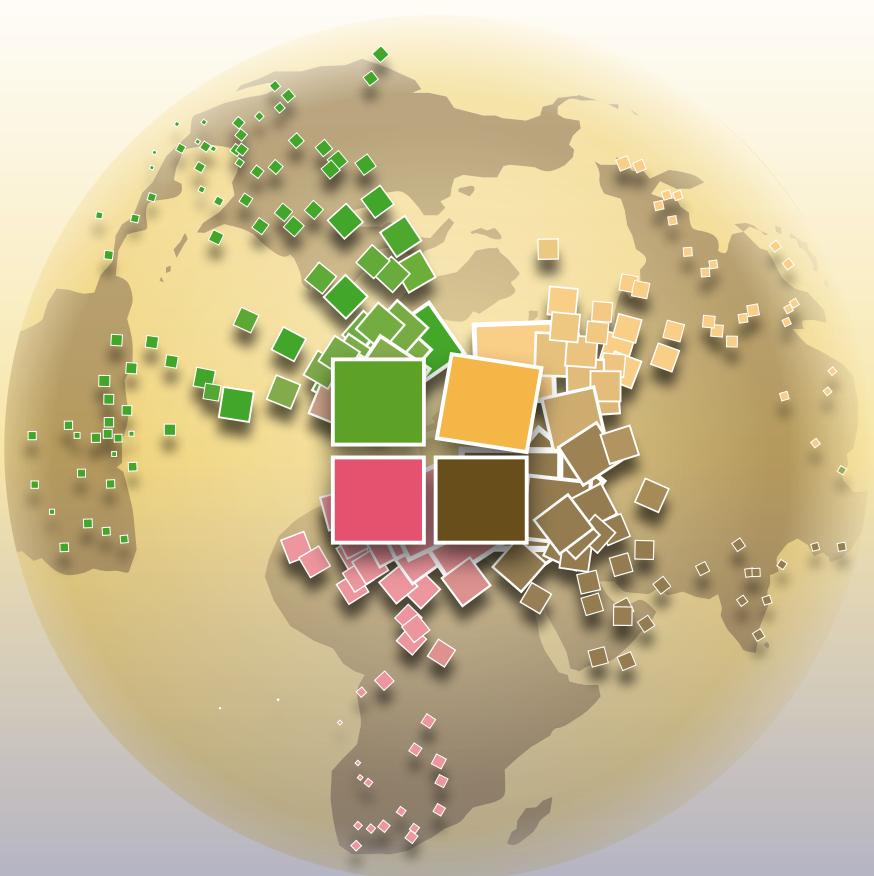


Professionnalisation en FLE

Formation continue à distance
des professeurs de français langue étrangère



Présentation du programme de formation
à distance et modalités de diffusion

Table des matières

1. Préambule	4
2. Présentation du programme de formation à distance PRO FLE	4
2A. Descriptif de PRO FLE	4
2B. Démarche de formation.....	5
3. Modalités de diffusion du programme de formation à distance PRO FLE.....	6
3A. Implantation de PRO FLE localement : gestion des services de tutorat par des tuteurs locaux habilités.....	6
3B. Inscription à PRO FLE sans tutorat délégué : gestion par le Cned.....	8
4. Modalités de financement	9
4A. Coûts d'inscription.....	9
4B. Prise en charge des coûts d'inscription.....	9
5. Date limite d'inscription au programme PRO FLE	9
6. Contacts.....	10
Annexes.....	11
Sommaires des modules PRO FLE	11
Procédure et calendrier d'implantation locale.....	12

1. Préambule

Le 8 février 2008 sur le Salon Expolangues, le ministère des Affaires étrangères et européennes, le Centre national d'enseignement à distance (Cned) et le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) ont signé une convention de collaboration ayant pour objet le dispositif de formation à distance des enseignants de français PRO FLE – *Professionnalisation en Fle*, que le ministère avait commandé aux deux établissements dans le cadre du Plan de relance du français et de la priorité donnée à la formation des professeurs.

Cette convention de collaboration prévoit la diffusion massive de ce programme de formation à l'étranger, par le biais du réseau de coopération linguistique et éducative du ministère des Affaires étrangères ; les enseignants de français en poste dans les systèmes éducatifs et d'enseignement supérieur étrangers, en particulier dans la zone de solidarité prioritaire, pourront ainsi en bénéficier, tout comme les enseignants du dispositif culturel français à l'étranger, centres culturels, instituts et alliances françaises.

Le présent document a pour objet :

- de présenter le dispositif de formation à distance PRO FLE ;
- de décrire les spécificités de sa diffusion dans le cadre de la convention de collaboration CIEP /Cned /MAEE ;
- d'informer les établissements et postes sur les modalités d'inscription et de financement.

2. Présentation du programme de formation à distance PRO FLE

PRO FLE est un **dispositif de formation à distance** pour les enseignants de français qui souhaitent renforcer leurs compétences dans le cadre d'un plan de formation continue.

Ce dispositif de formation à distance a pour objectifs de contribuer à :

- améliorer la qualité de l'enseignement / apprentissage du français en offrant des outils et un cadre de réflexion conduisant les professeurs à choisir, dans leur classe, les démarches les plus efficaces pour favoriser l'apprentissage ;
- faciliter la mise en application des principes pédagogiques décrits dans le *Cadre européen commun de référence pour les langues* ;
- renforcer leur motivation et celle des apprenants.

2A. Descriptif de PRO FLE

2A1. Composition

PRO FLE se compose de 3 modules :

1. PRO FLE / Construire une unité didactique
2. PRO FLE / Piloter une séquence pédagogique
3. PRO FLE / Évaluer (disponible en mars 2009)

Chaque module permet de travailler sur une tâche, indispensable pour mener à bien la mission d'enseignant.

2A2. Volume horaire et durée

Chaque module de formation représente 40 h de travail, réparties en :

- 30 h de travail en autonomie ;
- 6 à 10 h de travail tutoré.

La durée de formation par module est de **4 mois maximum**.

2A3. Supports / médias

Chaque module est proposé sous deux versions, au choix du bénéficiaire :

- soit sur cédérom dit communicant, c'est-à-dire attaché à un site de services en ligne ;
- soit sous forme de site Internet comprenant les activités de formation et les services en ligne.

► *Suivre le programme de formation PRO FLE suppose un équipement informatique minimal :*

- 64 Mo de mémoire RAM,
- carte son, enceintes,
- accès Internet (connexion ADSL vivement conseillée).

2B. Démarche de formation

Formation interactive, PRO FLE propose à l'enseignant bénéficiaire d'acquérir ou de renforcer des compétences professionnelles en réalisant différentes activités en autonomie ou avec l'aide d'un tuteur.

2B1. Travail en autonomie

Chaque module PRO FLE se compose de 6 séquences de travail réparties en 3 grandes unités intitulées « Outils / Techniques / Modalités ».

Chaque séquence correspond à 5 heures de travail en autonomie, qui peuvent être suivies en plusieurs séances de 30 minutes environ. Celles-ci correspondent à différentes phases de découverte / analyse, appropriation et transposition, phases dans lesquelles le stagiaire est invité, à partir de documents textuels, audio ou vidéo, à effectuer un ensemble d'activités autocorrectives. Ces activités sont accompagnées de fiches-ressources d'explicitation ou de synthèse.

► *Sommaire de chaque module en annexe.*

2B2. Travail tutoré

Chaque module propose à l'enseignant bénéficiaire **les services de tutorat** suivants :

- *l'évaluation personnalisée* (possibilité de réaliser un dossier constitué d'une activité de mise en situation guidée (correspondant à une phase de production) et de le soumettre à un tuteur pour une correction et des conseils personnalisés) ;
- *le tutorat individuel en ligne* (échanges individuels avec un tuteur par messagerie électronique en cas de difficulté méthodologique (organisation de son travail, de sa progression...) ou pédagogique (compréhension du cours, des consignes...)) ;
- *l'animation de groupe en ligne* (accès à des activités complémentaires et échanges de groupe, animés par un tuteur).

Ces services sont proposés et gérés en ligne.

- *Dans le cadre de la convention de collaboration CIEP /Cned /MAEE, il est prévu que les services de tutorat puissent être assurés localement par des personnes formées à cet effet et ayant été habilitées (cf. Modalités de diffusion du programme de formation). La mise en place et la gestion de ces services sont donc adaptables à la réalité locale (possibilités d'organiser des regroupements physiques, etc.).*

3. Modalités de diffusion du programme de formation à distance PRO FLE

En application de la convention de collaboration CIEP /Cned /MAEE, deux modalités de diffusion du programme de formation PRO FLE sont disponibles.

3A. Implantation de PRO FLE localement : gestion des services de tutorat par des tuteurs locaux habilités

3A1. Pourquoi une implantation locale ?

L'implantation locale de PRO FLE présente un double avantage :

- Elle permet une adaptation du programme de formation à distance aux exigences et réalités locales du point de vue des modalités d'accompagnement des bénéficiaires (services de tutorat), comme du point de vue pédagogique.
- Elle facilite la pérennisation du dispositif en permettant une diffusion et une utilisation du programme sur le long terme. Les tuteurs habilités accompagnent différents groupes d'enseignants sur les modules. Les compétences acquises lors du stage d'habilitation, compétences en didactique et en TIC, profitent à l'ensemble des acteurs locaux.

3A2. Les étapes pour l'implantation locale

1. Demande de participation au programme de formation PRO FLE, demande à adresser au MAEE.
2. Identification de candidats au tutorat qui pourront suivre un stage d'habilitation sur place ou dans le cadre des stages BELC proposés par le CIEP. Validation des candidatures par le MAEE et mise en place du stage d'habilitation des tuteurs.
3. Mise en place de la formation (les enseignants de français suivent les modules PRO FLE accompagnés dans leur parcours par les tuteurs habilités).

- *Procédure et calendrier d'implantation locale en annexe*

3A3. Le stage d'habilitation

Sélection locale : Pré-requis

Les candidats sélectionnés pour suivre le stage d'habilitation doivent répondre aux exigences suivantes :

- avoir une compétence de base en informatique (alignée sur le niveau collège/lycée du *Brevet informatique et Internet*, B2i français ou le niveau 1 du *Certificat informatique et Internet*, C2i) ;
- s'ils ne sont pas francophones, avoir un niveau C1 en français ;

- avoir acquis, par la formation initiale ou par la formation continue et par l'expérience, les compétences attendues à l'issue d'un master en FLE ou didactique des langues, ou équivalent (dans la mesure du possible, les candidatures des titulaires de diplômes en didactique du FLE seront privilégiées) ;
- avoir une pratique du *Cadre européen commun de références pour les langues*.

Une expérience préalable en formation de formateurs sera particulièrement appréciée.

Cette liste de candidats est transmise au MAEE pour validation.

Lieu et durée du stage d'habilitation

Le stage peut être suivi :

- soit dans le cadre des stages BELC d'hiver et d'été organisés par le CIEP,
- soit dans les pays concernés lorsque le nombre de tuteurs à former le justifie (groupe de 8 à 24 stagiaires).

Pour l'organisation de certaines sessions de stage à l'étranger, il pourra être procédé à des regroupements géographiques.

Durée du stage : 5 jours.

Contenu des modules de formation

Le stage d'habilitation est constitué de deux modules de formation :

- un module sur la **formation de formateurs en didactique du FLE**. Ce module, assuré par un expert du CIEP, a pour objectif de renforcer la fiabilité du dispositif en harmonisant le discours et les exigences pédagogiques des tuteurs afin qu'ils soient en mesure de :
 - conseiller les stagiaires dans l'organisation de leur parcours,
 - justifier les principes méthodologiques retenus dans la formation,
 - donner des explications sur les contenus didactiques de la formation,
 - évaluer les productions et les pratiques pédagogiques des stagiaires ;
- un module de **formation à l'ingénierie de formation à distance**. Ce module, assuré par un expert du Cned, vise à accompagner l'équipe pédagogique de tuteurs-correcteurs dans :
 - l'appropriation des spécificités d'un enseignement à distance ;
 - le transfert, au plan pédagogique, du dispositif existant, ainsi que son adaptation à des modalités locales de tutorat, substitutives ou complémentaires des services proposés en ligne (tels que regroupements en présence, entretiens téléphoniques...).

Attestation d'habilitation

Une **attestation d'habilitation** de tuteur PRO FLE est délivrée par le CIEP à l'issue du stage. La délivrance de cette attestation est soumise à la participation à l'ensemble de la formation et au résultat obtenu lors d'une étude de cas finale. **Seuls les candidats ayant été habilités intègrent l'équipe pédagogique des tuteurs.**

3A4. La formation des enseignants bénéficiaires

Les 3 modules PRO FLE peuvent être suivis indépendamment les uns des autres et ne répondent pas à une progression imposée.

Chaque enseignant bénéficiaire du programme de formation PRO FLE peut suivre jusqu'à trois modules, c'est-à-dire l'équivalent de 120 heures de formation réparties sur 3 quadrimestres, consécutifs ou non.

Pour chaque session de formation, le suivi pédagogique des enseignants est assuré par les tuteurs habilités :

- correction personnalisée du dossier ;
- réponse individuelle (en ligne, en présence ou au téléphone) à des questions de compréhension, de méthode ou d'organisation du travail ;
- accompagnement méthodologique assuré, le cas échéant, collectivement lors de regroupements en présence ou en ligne.

► *La mise en place et la gestion des services de tutorat sont donc adaptables à la réalité locale (possibilités d'organiser des regroupements physiques, etc.).*

3A5. Suivi de l'implantation locale par le CIEP et le Cned

À la fin de la formation des enseignants bénéficiaires, le Cned et le CIEP assureront conjointement une veille sur la qualité des prestations fournies (évaluation personnalisée, tutorat individuel) au regard des cahiers des charges définis et en relation avec les spécificités, d'une part, de la formation à distance, d'autre part, de la formation de formateurs.

3B. Inscription à PRO FLE sans tutorat délégué : gestion par le Cned

3B1. Qu'est-ce que l'inscription sans tutorat délégué ?

Lorsque la mise en place du tutorat local n'est pas possible dans l'immédiat dans certains pays, le dispositif de formation à distance PRO FLE peut être ouvert à titre transitoire et pour des effectifs limités sans tutorat délégué, notamment pour permettre d'expérimenter en grandeur nature les contenus proposés, par exemple par les futurs tuteurs ou responsables de formation.

Dans ce cas, le Cned assure depuis la France le suivi pédagogique des enseignants bénéficiaires. Ce suivi comprend les services de tutorat **en ligne** suivant :

- la possibilité de réaliser un dossier pour le soumettre à une évaluation personnalisée par le tuteur via le système de correction électronique intégré au campus électronique du Cned ;
- un tutorat individuel en ligne sous forme de questions-réponses (via un outil de messagerie électronique) ;
- un tutorat collectif en ligne sous la forme d'une animation mensuelle d'échanges ou d'activités et des propositions de ressources complémentaires par le tuteur ;
- un forum d'échanges entre inscrits, modéré par le tuteur.

► *Attention, cette modalité d'inscription au programme de formation PRO FLE implique un équipement informatique individuel des enseignants bénéficiaires ou bien la mise à disposition de salles informatiques.*

3B2. Les étapes pour l'inscription

1. Demande de participation au programme de formation PRO FLE, demande à adresser au MAEE.
2. Suivi de la formation par les enseignants de français bénéficiaires.

4. Modalités de financement

4A. Coûts d'inscription

4A1. Stage d'habilitation des tuteurs locaux

La prise en charge de la formation des tuteurs doit être assurée dans le cadre des différentes possibilités ouvertes aux postes et établissements culturels :

- bourses BELC,
- formation continue des agents des services et établissements français,
- organisation de missions confiées au CIEP (qui assure la coordination avec le Cned) sur la programmation annuelle des crédits d'intervention ou dans le cadre de l'appel à projets nationaux du FSP « 10 000 profs » ou sur ressources propres des établissements.

4A2. Formation des enseignants bénéficiaires

- avec tutorat assuré localement : 40 € par inscription et par module
- avec tutorat Cned : 60 € par inscription et par module

4B. Prise en charge des coûts d'inscription

Dans le cadre de la composante « 10 000 profs » du Projet FSP mobilisateur « Plan de relance du français », le ministère des Affaires étrangères prend en charge sur crédits centraux, dans la limite des crédits ouverts, les frais d'inscription **pour les pays du programme 209 (avec une priorité le cas échéant pour les pays de la ZSP)**.

Le ministère ne prend pas en charge sur crédits centraux les frais d'inscription pour les pays relevant du programme 185, mais ceux-ci bénéficient néanmoins du tarif spécial prévu dans la convention, rappelé au paragraphe ci-dessus. Aucune restriction n'est prévue pour les modalités de financement :

- programmation ordinaire,
- ressources propres,
- partenaire étranger public ou privé.

La formation peut être inscrite dans l'offre de formation des établissements culturels et proposée à des partenaires locaux. Néanmoins, les inscriptions ne peuvent être transmises directement au Cned et doivent transiter par la sous-direction du français.

5. Date limite d'inscription au programme PRO FLE

La date limite pour s'inscrire au programme de formation dans le cadre de la convention de collaboration CIEP /Cned /MAEE signée en février 2008 est fixée au **31 décembre 2009**.

6. Contacts

Alain SCHNEIDER

Chargé de mission TICE, ressources numériques, formation à distance, certifications, assistants et lecteurs, FLAM

Sous-direction du français DgCiD/CCF/F2

Direction générale de la coopération internationale et du développement

Ministère des affaires étrangères et européennes

244 Boulevard St-Germain

75303 Paris 07 SP

Tél. : +33 1 43 17 87 37 - télécopie : + 33 1 43 17 90 05

Courriel : Alain.SCHNEIDER@diplomatie.gouv.fr

Valérie LEMEUNIER

Chargée de programmes

Département de langue française

Centre international d'études pédagogiques – CIEP

1 avenue Léon Journault

92318 Sèvres cedex

Tél. : 33 (0)1 45 07 60 00 - télécopie : 33 (0) 1 45 07 60 55

Courriel : lemeunier@ciep.fr

Frédérique DOUTRESSOULLE

Responsable de formation

Département de français langue étrangère et seconde

Cned – Institut de Poitiers

Téléport 4 – bd Léonard de Vinci

BP 51000 – 86980 Futuroscope Chasseneuil Cedex

Tél. 33 (0)5 49 49 95 91

Courriel : frederique.doutressoulle@cned.fr

Annexes

Sommaires des modules PRO FLE

PRO FLE Construire une unité didactique

Outils

- **Définir les besoins des apprenants** : Faire un inventaire des compétences attendues – Déterminer les objectifs pédagogiques
- **Structurer une unité didactique** : Faire une analyse pré-pédagogique – Élaborer une fiche pédagogique

Techniques

- **Faire accéder au sens** : Faire émettre et vérifier des hypothèses – Élaborer des activités de compréhension
- **Faire repérer et conceptualiser** : Constituer un corpus – Guider la formulation de la règle

Modalités

- **Faire systématiser** : Contextualiser une activité ou un exercice – Mettre en œuvre une activité ou un exercice
- **Faire produire** : Concevoir une tâche – Mettre en œuvre une tâche

PRO FLE Piloter une séquence pédagogique

Outils

- **Centrer l'apprentissage sur l'apprenant** : Opter pour une approche centrée sur l'apprenant – Opter pour une démarche favorisant l'autonomie de l'apprenant
- **Introduire l'authentique et l'interculturel** : Constituer une banque de données de documents authentiques – Opter pour une pédagogie interculturelle

Techniques

- **Optimiser la communication** : Adopter des techniques de communication – Mettre en œuvre des stratégies de communication
- **Animer des séquences pédagogiques** : Gérer un groupe – Gérer le travail de classe

Modalités

- **Développer la dynamique de groupe** : Concevoir/sélectionner des activités pour faire naître le groupe – Concevoir/sélectionner des activités pour unir le groupe
- **Mettre en œuvre des moyens pour motiver** : Concevoir/sélectionner des activités à enjeu non-linguistique – Concevoir/sélectionner des activités de créativité

PRO FLE Évaluer

Outils

- **Définir les contenus de l'évaluation** : Intégrer l'évaluation dans le processus d'enseignement / apprentissage – Adopter des outils pour définir les contenus de l'évaluation
- **Objectiver** : Mettre en œuvre une évaluation motivante – Adopter des outils pour objectiver l'évaluation

Techniques

- **Adopter une démarche formative** : Mettre en œuvre une pédagogie de la réussite – Mettre en œuvre une pédagogie de l'erreur
- **Prendre une décision** : Définir des paramètres d'évaluation – Établir un verdict

Modalités

- **Orienter** : Concevoir un questionnaire d'auto-évaluation – Concevoir des activités d'évaluation initiale
- **Vérifier les acquis** : Concevoir des épreuves de compréhension pour une évaluation sommative – Concevoir des épreuves de production pour une évaluation sommative

Procédure et calendrier d'implantation locale

